

Modulango 125 %

avec Module Confort

Règles générales applicables aux garanties

Les mots ou expressions soulignés sont définis dans les Conditions générales ou la Notice d'information.

Vos garanties sont exprimées **en pourcentage de la <u>base de remboursement</u> de la Sécurité sociale,** en forfait en euros ou une combinaison des deux.

- Les pourcentages intègrent les remboursements de votre régime obligatoire d'assurance maladie.
- Les forfaits exprimés en euros s'entendent par assuré et par année d'assurance sauf indication spécifique. Ils viennent en complément des remboursements de votre régime obligatoire d'assurance maladie.

Les garanties du tableau sont explicitées dans les Conditions générales ou la Notice d'information. Le total des remboursements que vous percevez ne peut en aucun cas dépasser les frais réels engagés. Conformément à la réglementation, la participation forfaitaire ainsi que les <u>franchises</u> sur les médicaments, sur les actes effectués par un auxiliaire médical et sur les transports ne sont pas prises en charge. Si vous ne respectez pas le parcours de soins, nous ne prenons pas

en charge l'ensemble des pénalités appliquées par la Sécurité sociale (majoration du <u>ticket modérateur</u>, augmentation autorisée des tarifs conventionnels).

Les montants exprimés « Chez nos partenaires » et « Hors partenaires » ne se cumulent pas.

Limitations de garanties applicables à votre tableau de garanties

Notre prise en charge de la **chirurgie esthétique** remboursée par la Sécurité sociale est limitée au <u>ticket modérateur</u> sauf si elle est consécutive à un accident ou aux conséquences d'une pathologie documentée. Dans ces cas, les taux du tableau s'appliquent. Cette limitation s'applique en hospitalisation ou en cabinet. La chirurgie esthétique non remboursée par la Sécurité sociale n'est pas prise en charge conformément aux Conditions générales ou à la Notice d'information.

Nous prenons en charge la **psychiatrie et la neuropsychiatrie** aux taux du tableau jusqu'à la 6e consultation par bénéficiaire et par année d'assurance. Au-delà nous ne prenons en charge que le <u>ticket modérateur</u>. Cette limitation s'applique en hospitalisation ou en cabinet. Les consultations de psychologue ou psychothérapeute ne sont pas prises en charge.

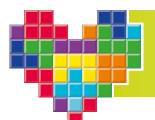
145 % ⁽¹⁾ 125 % ⁽¹⁾ Frais réels
125 % ⁽¹⁾
Eroje ráole
Eraic ráals
riais ieeis
100 %
Frais réels
50 € par jour
15 € par jour
125 %
125 %

$\boldsymbol{\alpha}$	PTI	м		ь.
w	- 1	w	u	г
_			$\overline{}$	_

La prise en charge des lunettes est limitée à une paire tous les 2 ans (sauf pour les mineurs ou en cas d'évolution de la vue, elle est alors limitée à une paire par an).

Le forfait lunettes comprend le remboursement des verres et de la monture. Le remboursement de la monture ne peut pas excéder 150 €.

		Hors partenaires	Chez nos partenaires
	1 ^{re} et 2 ^e année	70€	80 €
Lunettes à 2 verres simples	3º année	110 €	130 €
	4º année et +	170€	200 €
	1 ^{re} et 2 ^e année	125€	125 €
Lunettes à 1 verre simple et 1 verre complexe ou très complexe	3º année	130€	140 €
	4º année et +	170€	200 €
Lunettes à 2 verres complexes ou très complexes (dès la première année)		20	00€
Lentilles ⁽²⁾ (2) Les lentilles prescrites sont prises en charge même si non remboursées par la Sécurité so lentilles remboursées par la Sécurité sociale est pris en charge même si le forfait annuel est c		modérateur des 100	
	1 ^{re} et 2 ^e année	6	0€
Opération de la myopie, de l'hypermétropie, de l'astigmatie et de la presbytie par laser (chirurgie réfractive)	3º année	8	0€
	4° année et +	14	10 €



Modulango 125 %

Aide-ménagère, garde-malade, soutien scolaire, garde-enfants, garde-animaux, orientation hospitalière,

conseil aménagement habitat, recherche de prestataires (remplaçant, livraisons)

avec Module Confort

Consultations et soins dentaires (dentistes et chirurgiens-dentistes) ; Parodontologie			125 %	
Prothèses, bridges, appareils amovibles, implants ⁽³⁾	1 ^{re} année	100 %	+ 100 €	
(dentistes et chirurgiens-dentistes)	2º année	100 %	+ 150 €	
(3) Le forfait annuel est utilisable pour les implants même non remboursés par la Sécurité sociale.	3º année et +	100 %	+ 250 €	
	1 ^{re} et 2 ^e année	100 €/sem. (soit 200 €/an)	
Orthodontie (versé par semestre)	3º année	150 €/sem. (soit 300 €/an)	
	4 ^e année et +	200 €/sem. (soit 400 €/an)	
MÉDECINE				
Consultations et visites de généralistes et spécialistes ayant adhéré au Contrat	d'Accès aux Soins	17	0 %	
Consultations et visites de généralistes et spécialistes n'ayant pas adhéré au Contr	at d'Accès aux Soins	15	0 %	
Actes (radio, petite chirurgie) par des médecins ayant adhéré au Contrat d'Accè	s aux Soins	14	5 %	
Actes (radio, petite chirurgie) par des médecins n'ayant pas adhéré au Contrat d'Accès aux Soins		12	5 %	
Limitations psychiatrie et esthétique décrites avant ce tableau de garanties				
Examens médicaux (biologie, analyse médicale)		125 %		
Auxiliaires médicaux (liste aux Conditions générales)		125 %		
Médecine douce (ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, podologue)	ecine douce (ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, podologue)		ır séance	
Nombre de séances remboursées toutes spécialités confondues		3 séanc	es par an	
PHARMACIE				
out médicament remboursé par la Sécurité sociale		100 %		
narmacie prescrite et non remboursée		30 €		
Vaccin antigrippe non pris en charge par votre régime obligatoire		Frais	réels	
APPAREILLAGE		Hors partenaires	Chez nos partenaire	
Appareils auditifs (complément en euros limité à un équipement tous les 2 ans)	125 % + 400 €	125 % + 500 €	
Réparations et piles pour appareil auditif		12	5 %	
Autres appareillages ou prothèses		125 %		
CURE THERMALE				
Cure thermale		200 %	+ 200 €	
ASSISTANCE				
Garanties d'assistance acquises :				

